



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

- Présents :** Mmes BOURDELLÈS, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL
- Pouvoirs :** Mme DUREUIL BOULLIER donne pouvoir à M. BOCOGNANO
M. MEYER donne pouvoir à M. LANDREIN
Mme DUPREY donne pouvoir à M. LECARDONNEL
- Absents excusés :** Mme CARRASCO
- Secrétaire de séance :** Mme Laurence BOURDELLÈS

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2022 à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1- Création d'une régie centrale

Une régie centrale doit être créée afin de procéder aux encaissements des paiements de :

1. La location de la salle des fêtes
2. La caution de la salle
3. La location de vaisselle
4. Frais de nettoyage de la vaisselle
5. La casse (au tarif de remplacement)
6. Charges afférentes à la salle (électricité, gaz, ordures ménagères)
7. Frais de nettoyage de la salle
8. Encarts publicitaires du journal municipal

Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. En espèces
2. Par chèque
3. Par virement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la création d'une régie centrale.

Vote : adoption à l'unanimité

1- Création de 2 emplois d'agents recenseurs

Un nouveau recensement va être organisé en 2023. Madame Isabelle Millan sera coordinatrice de ce projet pour lequel il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs. L'appel à candidatures sera mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Une formation sera dispensée afin de pouvoir réaliser cette mission. Les dates prévues sont les 5 et 12 janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour recruter 2 agents recenseurs pour assurer la mission en janvier et février 2023. La rémunération s'élèvera à 825 euros brut.

Vote : 1 abstention, 12 pour

Information

Travaux

Les travaux sur la route de Fontaine devraient s'achever la 3^{ème} semaine de novembre.
Un petit agrandissement (environ 50m2) de la cour de l'école maternelle suite à l'augmentation des effectifs devient nécessaire.

Communauté de communes

Suite à la loi de finances, la commune doit reverser un pourcentage de la taxe d'aménagement à la CCVOO. Il sera proposé une contribution de 2% au prochain conseil.

Suite au refus de la commune de voter le transfert des charges de voirie, la Président et le Vice-Président de la CCVOO ont rencontré le maire pour leur indiquer que notre position aurait un impact sur le Fond de Concours aux communes ; 5 communes de la CCVOO sont concernées.

La CCVOO a décidé de cesser de subventionner le club de foot Inter Odon en 2023 après 10 ans car elle n'a pas pris la compétence. Une réunion des élus et le club est programmée le 14.11.2022 pour trouver des solutions.

Animation

L'action Octobre Rose portée par plusieurs associations et la commune a réuni 3.571.40 € qui seront donnés au Centre François Baclesse.

Dates à retenir :

- 11 novembre : cérémonie
- 27 novembre : concert de Noël à l'église par un groupe de musiciens allemands
- 16 décembre : fête de Noël
- 29 décembre : vœux de la mairie à 18h00

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	Le Pont Chalon 18 route de Fontaine route de Fontaine
Dépôt de déclaration préalable :	2 impasse du Parc – abri de jardin 10 chemin des Longues Rayes - panneaux solaires 2 chemin des Pallières - pergola
Dépôt de permis de construire :	12 chemin Haussé - extension

La séance est levée à 22.30 heures

Le prochain conseil se tiendra le 13 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Laurence BOURDELLÈS

Le Maire
Georges LAIGNEL

